UIMM PÔLE FORMATION Ain LA FABRIQUE DE L'AVENIR
AFPMA

CONTACT COMMERCIAL

Contact apprentissage
04 74 32 36 36 recrutement@afpma.fr

BTS Conception de Processus de Réalisation de Produits option A production unitaire

RNCP37464

TARIF

Formation 100 % financée (0 € pour l'apprenti(e)) et rémunérée en contrat d'apprentissage

DURÉE

2 ans

DATE

A partir de septembre

LIEU

Au Lycée ARBEZ CARME (Oyonnax)

DISPOSITIFS DE FORMATION

Eligible au CPF

Apprentissage

Contrat de professionnalisation

NIVEAU DE FORMATION

Niv.5 (Equiv. BAC +2)

VALIDATION

BTS Conception de Processus de Réalisation de Produits option A production unitaire

LES PLUS DE LA FORMATION

- Formation 100 % financée (0 € pour l'apprenti(e))
- Salaire (% du smic)
- Expérience professionnelle
- Diplôme de l'éducation nationale

OBJECTIFS

- Collaborer à la conception des produits pour optimiser la relation « produit – matériaux – procédés – processus – coûts » à l'aide des logiciels de conception assistée par ordinateur.
- Participer à l'étude budgétaire (devis) et maitriser les couts de production
- Concevoir et choisir le procédé de réalisation le plus pertinent pour réaliser des prototypes, des ensembles unitaires à forte valeur ajoutée grâce à une connaissance accrue des procédés de fabrication (Fabrication additive, découpe laser, jet d'eau, usinage, électroérosion).
- Industrialiser et préparer un processus de réalisation notamment en simulant et en effectuant la programmation des équipements à l'aide de logiciel de FAO/CFAO
- Mettre en œuvre un processus de réalisation et prévoir et assurer le contrôle qualité des produits fabriqués
- Assembler et ajuster les différents éléments de l'outillage
- Manager une production.
- Communiquer avec les clients, les fournisseurs, la production et collaborer avec des partenaires.

PERSONNES CONCERNÉES

- Lycèens
- Personnes agées de 15 à 29 ans

PRÉREQUIS

Accessible après...

- Bac Pro de la filière industriel
- Bac STI2D ou général
- Les demandes d'admission se font via Parcoursup.

CONTENU

Domaine général
Formation théorique de base en enseignement scientifique et technologique et dans les domaines de la communication à l'oral et à l'écrit en langue française et en langue anglaise.

- Culture général et expressions
- Anglais
- Mathématiques
- Sciences Physiques et chimiques appliquées

Domaine technique

- Conception assistée par ordinateur
- Analyse de fabrication
- Fabrication des outillages (FAO, production)
- Méthodes de production
- Technologie

Des épreuves professionnelles vont rythmer l'ensemble de la formation : projet collaboratif (durée 20 heures), Projet industriel de conception et d'initialisation de processus (durée 120 heures) qui permettra de développer l'ensemble d'une démarche de projet de conception de processus.
Le numérique est présent à tous les stades de la formation (fabrication, mesures, contrôle et communication).

Activités conjointes CFA/entreprises
Rédaction et soutenance d'un rapport d'activités (1ere année) en français et en anglais

- Description et analyse de l'organisation, du fonctionnement et de la gestion de l'entreprise
- Présentation de l'organisation du service dans lequel évolue l'apprenti
- Présentation d'une activité professionnelle

Réalisation d'un projet technique (2ieme année) de 120 heures de travail intégrées dans un projet d'industrialisation
Cette industrialisation doit intégrer une phase d'essais réels ou simulés et doit permettre de proposer des solutions et des améliorations au processus concerné.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les connaissances et/ou capacités professionnelles de l'apprenant sont évaluées tout au long de la formation par l'équipe pédagogique. Les modalités d'examen du BTS respectent le règlement d'examen et sont organisées en cours de formation (CCF) et/ou à l'occasion d'épreuves ponctuelles.

RYTHME D'ALTERNANCE

- Alternance de 15 jours en entreprise et de 15 jours en centre de formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La méthode pédagogique repose sur l'alternance d'apports théoriques et d'applications pratiques.

POURSUITE D'ÉTUDES

Dans des formations initiales ou par alternance :

- Licences professionnelles,
- Ecoles d'ingénieurs (L'INSA fait partie du PlastiCAMPUS),
- Préparation à l'accès aux Grandes Ecoles (Prépa ATS).

FONCTIONS VISÉES

- Technicien d'études
- Technicien méthodes
- Technicien en service Recherche et développement, création et validation de prototypes

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATIONS D'HANDICAP

Plus d infos sur www.afpma.fr/notre-engagement-accueil-handicap

DATE DE MISE À JOUR

29/06/2026

Conditions générales de vente – AFPMA FORMATION

Les conditions générales de vente ont pour objet de définir les modalités de négociation, de conclusion et d'exécution de tout contrat tendant à la réalisation d'une prestation entrant dans le champ d'application de l'Art. L.900-2 du Code du travail ou de toute autre prestation.

1. Généralités

La signature de la convention de formation (ou contrat de formation pour les particuliers) ou du bon de commande signifie l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente de notre association stipulées ci-dessous.

2. Prix

Sauf indication spéciale, les prix ne comprennent pas la fourniture des équipements de travail, les chaussures de sécurité, les frais de transport, de restauration et d'hébergement, ...
En revanche, ils incluent la documentation remise aux participants sous format papier et/ou numérique.
Les prix s'entendent hors taxes, ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur à la date de facturation.

3. Confirmation de la formation

Les confirmations sont enregistrées au fur et à mesure de la réception de la convention de formation (ou contrat de formation pour les particuliers) signé(e) ou à défaut du bulletin d'inscription signé par l'entreprise.
La convention ou le contrat de formation doit être impérativement retournée à l'AFPMA signé(e) deux semaines minimum avant le début de la formation.

4. Contenu des stages

Le contenu des stages peut être amené à évoluer en cours de formation avec l'accord de l'entreprise ou du particulier.

5. Documents légaux

La convention ou le contrat de formation et la facture sont établis selon les textes en vigueur.
L'attestation de formation vous est adressée en deux exemplaires à l'issue de la formation.
Les titres et certifications obtenues vous seront adressés dans les meilleurs délais.

6. Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle, ainsi que le savoir-faire incorporé dans les documents transmis, notamment les supports de formation sous format papier et/ou numérique, demeurent la propriété de l'AFPMA.

7. Conditions de règlement

Pour les particuliers, 100 % de la formation est due au démarrage avec échelonnement possible en fonction de la durée de la formation.
Pour l'entreprise :
La facture est adressée au demandeur ou à son organisme payeur :
-En fin d'action pour les actions réalisées sur moins de trois mois ;
-Mensuellement pour les actions réalisées sur plus de trois mois.

Chaque facture doit être acquittée au plus tard à 30 jours fin de mois sans escompte.
En cas de retard de paiement, toute somme non payée conformément
à l'échéance et aux conditions fixées, sera majorée d'intérêts de retard
calculés mensuellement à hauteur de vingt fois le taux légal en vigueur (article L441-1 du Code de commerce) à compter de la date de démarrage du retard.
Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera également due (article D441-5 du Code de commerce).
En cas de paiement assuré par un OPCO, l'entreprise devra communiquer l'information en amont du démarrage de la formation et effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de son organisme payeur.

8. Désistement du fait du client

Toute annulation ou report d'inscription doit nous parvenir par écrit au plus tard dans les 10 jours ouvrés avant le début du stage. Passé ce délai, l'AFPMA Formation sera fondée de réclamer les sommes suivantes à titre d'indemnités compensatoires :

Délai de prévenance	Formation reportée par l'entreprise ou le particulier	Formation annulée par l'entreprise ou le particulier
Moins de 10 jours ouvrés	50 % du coût de la prestation	80 % du coût de la prestation
Moins de 5 jours ouvrés	80 % du coût de la prestation	100 % du coût de la prestation

9. Absences et / ou abandon

Pour les actions de formation dont le coût est déterminé par individu, l'absence et/ou abandon feront l'objet d'une facturation égale à 100 % du coût prévu à titre d'indemnités compensatoires. Les absences pour cas de force majeure ne seront pas facturées. Les absences justifiées seront facturées dans la limite de 5 jours ouvrés par absence.

10. Ajournement - Annulation du fait de l'AFPMA

Certaines circonstances peuvent entraîner de la part de l'AFPMA Formation soit l'annulation d'une action, soit le report de celle-ci, notamment pour des raisons pédagogiques ou de cas de force majeure.
Dans ce cas, les demandeurs en sont avisés, sauf cas de force majeure, au moins 5 jours ouvrés avant le début de l'action et ne peuvent donc prétendre à une quelconque indemnisation.
Pour autant, l'AFPMA Formation s'engage à reprendre contact rapidement avec les demandeurs pour leur proposer de nouvelles dates de réalisation de l'action.

11. Litige

En cas de litige quelconque relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, il est expressément attribué compétence au Tribunal d'Instance de Bourg en Bresse.